

# COMPTE RENDU DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

## du Lundi 2 février 2015

L'AN DEUX MIL QUINZE le lundi deux février, le Conseil municipal de SALAGNON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Gilbert DURAND.

Date de convocation du Conseil municipal : le 26 janvier 2015

Présents : DURAND Gilbert, BARRET Daniel, DOMINI FAURE Sylviane, MARTIN André, CARREZ Michèle, MORAND Virginie, NUGUET Frédérick, BOULIEU Véronique, DEMUTH Aymeri, PARADIS Stéphane, CONTASSOT Raymond, ANGLADE Colette.

Absents :

Excusés : GIGANDON Marie-Noëlle, YVRARD Fanny

Pouvoirs : LOUIS Christine à BARRET Daniel

Secrétaire : BOULIEU Véronique

**La séance a débuté à 20h30**

Le compte-rendu du conseil municipal du 17 novembre 2014 a été validé.  
Mr le maire demande d'ajouter à l'ordre du jour une délibération concernant la convention entre la commune de Salagnon et la communauté de communes des Balmes Dauphinoises. Proposition acceptée par le Conseil Municipal.

## 1. Délibérations

### 1.1 Convention de fourrière

Monsieur le Maire présente les deux conventions de la fourrière qui pourraient être signées avec la Fondation Clara. Base 1252 habitants

- Convention N°1 simple : 0,35 €uros TTC/ Habitant soit 438,20 €uros
- Convention N°2 complète : 0,40 €uros TTC/ Habitant soit 500,80 €uros

La fondation assure 24h/24h la capture des animaux errants ou en état de divagation ainsi que la prise en charge des cadavres d'animaux sur la voie publique.

[www.fondationclara.org](http://www.fondationclara.org)

Le conseil municipal décide de prendre la convention N°2.

Contre : 0

Abstention : 0

**Pour : 13**

### 1.2 Indemnité de responsabilité pour le régisseur de la régie unique du périscolaire

Demande d'une régie unique à la place des trois régies existantes (cantine, garderie et NAP), ceci dans un souci de simplification.

C'est Catherine Cuzin, agent administratif, qui assurera cette régie. Indemnité proposée 120 €uros/an

Contre : 0

Abstention : 0

**Pour : 13**

### **1.3 Convention entre la commune de Salagnon et la communauté de communes des Balmes Dauphinoises**

Une convention sera signée avec la communauté de communes des Balmes Dauphinoises pour le traitement des permis de construire.

Application des droits des sols à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2015.

Contre : 0

Abstention : 0

**Pour : 13**

## **2. Travaux des commissions**

### **2.1 Syndicat des marais**

Raymond Contassot, titulaire au syndicat des marais et membre du bureau nous expose les difficultés rencontrées par le syndicat des marais. Un regroupement avec le syndicat des marais de Morestel avait été envisagé mais ne se fera pas car le président de la Communauté de Communes du Pays des Couleurs a refusé la fusion.

En discussion, le rapprochement avec le SMABB.

Chaque nouvel entretien d'ouvrage doit faire l'objet d'un arrêté par la DDT, car pour la loi sur l'eau, le canal est considéré comme une rivière.

Le programme d'entretien de décembre 2014 comprenait le rétablissement de l'accès par un « busage » sur le ruisseau des sources, le curage généralisé des fossés (saignes) et le curage du haut Catelan des Champagnes au Puits des Cloches.

Le curage du Catelan s'est fait sous prescriptions strictes de la DDT réduisant ainsi son efficacité. L'amélioration du drainage est insuffisante et la nappe ressort maintenant en permanence entre le Puits des Cloches et Vieux Sablonnière.

### **2.2 SMABB**

Le SMABB (compétent pour la Bourbre et ses affluents) se positionne pour assurer la compétence GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations).

Il propose cette mise en place dès 2016 car son périmètre actuel correspond parfaitement au bassin hydraulique de la Bourbre. Pour ce faire, il doit modifier ces statuts pour devenir un EPAGE (établissement public d'aménagement et de la gestion de l'eau). Il pourrait alors lever une taxe plafonnée à 40 euros par habitant. Le syndicat des marais SIM actuellement indépendant serait conduit à intégrer l'EPAGE.

### **2.3 SEDI**

Il risque de disparaître et serait repris par le Conseil général de l'Isère

### **2.4 Commission Voirie**

- Elagage chemin des pierres et chemin de la Creuse
- Etablissement d'une liste des priorités sur la commune
- Sécurisation du chemin des sables et du chemin du Rapillard avec mise en place de « coussins »

- Glissière chemin de la creuse

- Problème d'eau sur le chemin de Montrond

Prochaine commission voirie le 3 février 2015

### **2.5 Commission urbanisme**

Un cahier des charges a été fait dans le cadre du CAUE.

Une consultation publique doit être faite pour la maîtrise d'œuvre. Date 12 février 2015.

Budget 15/20000 euros.

Une réunion publique aura lieu dès que nous aurons connaissance des projets.

## **2.6 Commission communication culture et animation**

- Prochaine exposition Expo peinture MICA N'GUYEN 6-7 et 13-14 juin 2015
- Conférence débat Théâtre d'Anoukis le jeudi 16 avril 2015

## **2.7 Commission santé et sécurité**

- Le PPMS de l'école sera en place à partir du 1<sup>er</sup> mars 2015
- Plan communal de sécurité devra être opérationnel le 1<sup>er</sup> juillet 2015
- Proposition de mise en place d'un 2<sup>ème</sup> défibrillateur devant le foyer communal. Reste à définir le lieu exact, à l'intérieur, à l'extérieur...
- Proposition de mettre en place une formation aux premiers secours. Coût par personne 55 euros.

## **2.8 Commission communication**

Le bulletin annuel est en cours d'impression

## **2.9 Commission périscolaire**

**NAP (Nouvelles Activités Périscolaires) :** Hip-Hop, tennis de table, création d'une bande dessinée, atelier décoration, Musique.

Une intervention est prévue avec le Syndicat des Marais sous forme de promenade le long du Catelan.

## **3. Intercommunalité**

- Vote d'une motion en vue d'une fusion de communautés en 2019 : 94 votes favorables 3 abstentions
- Schéma de mutualisation. Consultation faite pour sélectionner un bureau d'études.
- Application du droit des sols : Un service doit être en place le 1<sup>er</sup> juillet 2015
- Une réunion publique pour information sur les démarches en cours, en vue d'une fusion dans le courant de l'année.
- Etudes statistiques en cours avec la CAPI

## **4. Questions diverses**

- Suite aux événements qui ont eu lieu le 7 janvier 2015 (attentats), une minute de silence a été faite dans les écoles.

Certains conseillers regrettent qu'il n'y ait pas eu un rassemblement à Salagnon et une annonce sur le site internet.

- Maison Mouhler, est-elle en vente ? Raymond Contassot demande si droit de préemption

- PLU toujours en cours

- Détournement des eaux, emplacement réservé par le PLU

- Entretien communal. Raymond Contassot indique qu'il y aurait des travaux à faire sur la commune (tags, bancs, panneaux d'affichage sales ou usagers, grille routière à nettoyer, fossés envahis de ronce, etc.)

Il faudrait voir avec les employés communaux pour que ces travaux soient faits.

- Cheminement piétonnier à vérifier

- Lotissement Deschamps. Raymond Contassot demande qu'un arrêté soit pris pour interdire la circulation de poids lourds sur le chemin sous la ville.

- Problème de nuisance avec le chantier terrains DECHAMPS. Les entreprises doivent nettoyer la route.

- Lotissement les Iris. Raymond Contassot a constaté qu'il y avait des ravinements, plus des odeurs suspectes. A voir lors de la réception du chantier.

- Abri bus, en attente du CAUE
- Le monument du Sicard a été rénové et nettoyé.

**L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 23 h 15.**

**PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL : Le Lundi 23 Mars 2015**